

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 15 DECEMBRE 2014

- n° 154 de M. Christophe Giller (UDC) et de 10 cosignataires demandant au Conseil communal un rapport sur l'utilité de la pose de nombreux gendarmes couchés sur les routes

M. Christophe Giller (UDC) résume le postulat ci-après:

"Avec une augmentation significative des zones '20 et 30 km/h' en ville de Fribourg, de nombreuses mesures de modération du trafic ont été mises en œuvre afin de s'assurer du respect de ces vitesses légales.

Des mesures de modération ont également été installées dans les zones '50 km/h'.

L'une des mesures privilégiée est la pose de surélévation de la chaussée, obligeant la plupart des véhicules à ralentir pour passer l'obstacle. Bien que ces surélévations permettent d'atteindre l'objectif principal, qui est un respect des limitations de vitesse, elles engendrent d'autres problèmes, notamment lorsqu'elles sont situées sur les axes principaux à 50 km/h et sur le parcours des lignes de transport en commun. Les inconvénients suivants sont liés à ces surélévations:

1. *Nuisances sonores. L'accélération et la décélération des véhicules sont plus bruyantes que la circulation des véhicules à vitesses constantes. De plus, le passage des camions (surtout vides) fait nettement plus de bruit, à cause notamment du pont arrière qui est secoué en retombant.*
2. *Durée de vie du revêtement. La ville de Fribourg fait actuellement poser des revêtements phono-absorbants sur plusieurs tronçons, afin de satisfaire les normes de bruit. Toutefois ces revêtements supportent très mal les accélérations et décélérations des véhicules: on observe à ces endroits une déformation de la chaussée. La pose de gendarmes couchés n'est donc pas judicieuse.*
3. *Inconfort dans les TP. Le passage des gendarmes couchés est inconfortable pour les utilisateurs des transports publics.*
4. *Déneigement. Malgré le réchauffement climatique, les hivers se font rarement sans neige. Le déneigement des chaussées se fait plus difficilement sur les routes munies de gendarmes couchés.*

Ce postulat demande au Conseil Communal d'étudier la possibilité de mettre en œuvre d'autres mesures de modération du trafic sur les axes principaux et les lignes de transport en commun et de remplacer si possible les gendarmes couchés existants par un aménagement mieux adapté et ayant une efficacité similaire."